

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	33 (1945)
Heft:	682
 Artikel:	Autour du postulat Oprecht
Autor:	A.B.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-265464

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilia GOURL, 17, rue Töpfer

ADMINISTRATION

Mme Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organes officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.—	11 cent, le mm.
» 6 mois » 3.50	
ETRANGER » 8.—	Largur de la colonne : 70 mm.
Le numéro ... » 0.25	Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent de n'importe quelle date

ANNONCES

O nature ! la mort n'est
pas ton dernier mot !
L'ouragan détruit moins
que l'avril ne fleurt !

Auteur inconnu.

A nos abonnés

Les fêtes de Pâques coïncidant cette année avec les jours durant lesquels se prépare, s'imprime, et s'expédie le numéro à paraître de notre journal, et la santé de notre rédactrice ne lui permettant pas encore de fournir un effort supplémentaire, la publication du présent numéro a dû être, de ce fait, retardée d'une semaine. Nous prions tous nos amis de bien vouloir nous en excuser.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

Les femmes et l'assurance-vieillesse

Une Commission d'experts, chargée d'étudier les principes de base sur lesquels la réalisation de l'assurance-vieillesse et survivants pourrait se faire, a été nommée en mai 1944 par le Département fédéral de l'économie publique. Cette Commission, dont les travaux sont maintenant arrivés à terme, ne compte pas une seule femme, malgré les démarches entreprises par les meilleures féminines, et tout particulièrement par l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses.

Celle-ci, insistant sur la nécessité absolue pour les femmes de faire connaître leur point de vue et leurs vœux sur cette question puisqu'elles constituent la majorité des intéressées, a créé une Commission spéciale chargée d'étudier le problème de l'introduction de l'assurance-vieillesse et survivants. Reprenant et continuant les travaux de la Commission d'études législatives de l'Alliance, cette petite Commission a établi un certain nombre de postulats généraux qui lui paraissent adaptés aussi bien à l'intérêt des femmes qu'à celui du peuple suisse tout entier. Les voici :

1. L'assurance-vieillesse devrait être générale et obligatoire. C'est de cette façon seulement que l'on arrivera à un statut équitable et satisfaisant.

2. La rente versée doit être la même pour tous. La Commission estime qu'il n'est pas indiqué de proportionner la rente au salaire ou aux primes payées. Ce principe de l'unification de la rente est préconisé quel que soit le mode de financement adopté.

3. Par contre, les primes à verser devraient être graduées suivant le revenu. Deux raisons justifient ce point de vue : une raison d'ordre social : l'assurance-vieillesse

étant une œuvre de solidarité nationale, il est juste que chacun y contribue selon ses moyens ; une raison d'ordre pratique : la gradation des primes est de nature à faciliter le financement de l'assurance.

Quant au financement lui-même et au système qui devrait être adopté, la Commission estime qu'il faut s'abstenir de trancher. Cette question lui paraît être de la compétence des spécialistes des problèmes financiers en matière d'assurances. Elle pense néanmoins que le système de la capitalisation pure ne saurait être admis eu égard au postulat suivant,

4. versement immédiat de rentes aux personnes ayant atteint, au moment de la mise en vigueur de la loi, l'âge d'être bénéficiaires. Au cas où des difficultés d'ordre financier rendraient cette mesure impossible, la Commission souhaite un système transitoire grâce auquel les vieillards ayant un revenu inférieur à une certaine somme (qui reste à fixer) recevraient dans tous les cas une rente immédiate.
5. En ce qui concerne plus spécialement les rentes, la Commission admet le principe que
1. La rente de la femme doit être égale à celle de l'homme. Il s'agit là d'une question d'équité qui doit rester hors de toute discussion.
2. La rente doit être la même à la ville et à la campagne. A côté des raisons d'équité, qui jouent également ici, doivent être pris en considération des motifs de politique démographique et de politique économique.
3. La rente devrait assurer au bénéficiaire un minimum vital adapté au coût de la vie. Ceci implique que le montant de la rente devrait être mobile et suivre le mouvement de hausse et de baisse auquel sont aussi soumis du reste les salaires. Actuellement, une rente de fr. 1.000.— à 1.200.— par an est le minimum souhaitable.
4. Pour les époux vivant en ménage commun, la rente devrait être égale au double de la rente individuelle, diminué d'un sixième.
5. La rente devrait être versée dès l'âge de 65 ans. En fixant ce chiffre, la Commission part de l'idée qu'une assurance-invalidité viendra incessamment compléter l'assurance-vieillesse.

A ces postulats se rapportant à l'assurance-vieillesse en général, s'ajoutent des considérations intéressant spécialement la femme :

1. Il est évident que les femmes mariées, exerçant une profession en dehors de leur activité domestique, seront assurées individuellement et verseront les mêmes primes que les célibataires.

2. Pour les femmes mariées qui n'exercent pas une activité lucrative indépendante, il serait souhaitable que l'on forme une catégorie spéciale, à part, dont la prime serait à fixer par rapport, éventuellement, avec le revenu du mari. Ceci permettrait à la femme divorcée ou séparée de corps et de biens de figurer automatiquement dans l'assurance comme assurée individuelle, avec tous les droits et les devoirs qui en découlent. Si cette solution n'était pas admise, pour des raisons tenant à l'intérêt de la famille, il conviendrait de régler la situation de la femme divorcée ou séparée de façon qu'elle rentre de la même manière dans l'assurance, et ne subisse aucun préjudice.

Tels sont les postulats qu'il a été possible d'établir avant de connaître les conclusions, auxquelles sont arrivés les membres de la Commission fédérale d'experts. Ces conclusions étant connues, il sera possible de procéder à l'examen, point par point, des bases

en particulier de la Suisse et de la Suède, qui ont permis la création de goûters pour enfants et de cantines. D'ailleurs, après la conférence, la formule des repas collectifs devra nécessairement subsister.

Mme Monod rend un hommage ému à l'œuvre magnifique de la Croix-Rouge suisse, à l'accueil que la Suisse fait aux enfants de France, qui en reviennent transformés, car ces séjours sont pour eux un bienfait non seulement physique, mais aussi moral. Les enfants ont un immense besoin de sentir que la tendresse humaine n'est pas morte. L'œuvre des parrainages aussi est un secours précieux. Le nombre de ceux-ci a heureusement augmenté. Mais maintenant on se trouve devant une période des plus angoissantes : le printemps. Il faudra tenir jusqu'à l'arrivée, promise pour l'automne, des secours alliés.

Mme Monod montre aussi l'angoisse des femmes qui ne peuvent plus communiquer avec les prisonniers, le courage des veuves, celles des paysannes lors des réquisitions. On ne saurait plus oublier les cas lamentables, les situations affreuses, la détresse — fresque saisissante — que la conférence a rendus vivants pour son auditoire. En remerciant encore avec ferveur la Suisse de tout ce qu'elle a déjà fait, elle s'excuse de lui adresser un nouvel appel pour sauver l'enfance française, mais l'aide est urgente si l'on veut y parvenir.

M. L. P.

Enfants de France

Ce fut une heure émouvante que celle passée avec Mme Sylvie Monod, déléguée de France de l'Union internationale de secours aux enfants, qui, en France, a son siège à Limoges. Un grand effort, nous dit-elle, se poursuit en faveur des sept millions d'enfants victimes de la guerre : orphelins de fusillés, enfants de déportés, enfants de juifs pourchassés jusqu'à la libération du pays. Puis, ce sont les enfants des réfugiés, des sinistrés : pour la seule Normandie et les côtes, 100.000 familles ; 100.000 pour retourner chez elles, mais sont sans ravitaillement régulier, sans vêtements, sans lits, sans chauffage dans les écoles ; aussi la pneumonie a-t-elle fait de grands ravages cet hiver.

Terrible situation dans le Midi, surtout dans les grandes villes : Nice, Toulon, Montpellier. L'Alsace-Lorraine a eu 450.000 déportés, des villes et des villages détruits, plus ni gaz ni électricité. Récemment est arrivé du Haut-Rhin un appel tragique.

Paris a pu être nommé « la capitale de la tuberculose » ; les maladies infectieuses et pulmonaires, partout, sont mortelles pour ces enfants affaiblis ; le rachitisme est constant. Plus d'objets de pansement ; et puis il y a la crise des transports, aussi le problème de l'alimentation est-il insoluble sans l'aide de l'étranger et

Le pays manque de gardes-malades !

Un appel du Secrétariat central des gardes-malades soutenu par l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses.

Depuis quelque temps, on entend beaucoup parler de la profession d'infirmière et du statut du personnel sanitaire. A vrai dire, on en fait surtout ressortir les inconvénients en préconisant des réformes devenues indispensables. En Suisse romande surtout, on fait de louables efforts pour améliorer les conditions de travail des infirmières et donner à la profession des bases saines et satisfaisantes. Cependant, pour arriver à certaines améliorations telles que, par exemple, la limitation du nombre d'heures de travail (66 à 72 heures par semaine), il serait nécessaire de disposer d'un contingent bien plus considérable de jeunes gardes-malades que celui qui existe actuellement. Mais où trouver ces jeunes ? Tel est le problème qui se pose.

L'actuelle pénurie d'infirmières est due à de multiples causes, entre autres à la forte dénatalité des années de crise qui ont suivi la dernière guerre. Il ne faudrait pas toutefois l'attribuer à la suppression de l'examen de l'Alliance. Cet examen a son importance et son utilité, mais il ne correspond plus aujourd'hui aux exigences de la science médicale moderne. C'est pourquoi, pour devenir infirmière, il faudra, à l'avenir, posséder une formation professionnelle acquise dans une des écoles reconnues par la Croix-Rouge suisse.

Nos écoles d'infirmières reconnues par la Croix-Rouge suisse et par l'Association suisse des infirmières et des infirmiers diplômés se

raient presque toutes en mesure d'accueillir un nombre d'élèves plus élevé. Certaines de ces écoles projettent d'ailleurs de s'agrandir prochainement. Nos jeunes filles ont donc la possibilité de se préparer à cette profession et typiquement féminine, qui leur permet de développer toutes leurs qualités de femme.

Nous voudrions adresser aux parents l'inst

ante prière de ne pas détourner de cette carrière les jeunes filles qui se sentent attirées par elle. Elles peuvent être assurées que des efforts très sérieux sont faits et seront continus pour assurer aux gardes-malades un statut satisfaisant, et surtout pour protéger la santé des élèves infirmières.

d'un projet de loi. Il s'agit donc d'attendre, non sans insister, ainsi que le précise la Commission, sur la nécessité d'activer les travaux afin d'arriver à une réalisation aussi rapide que possible de l'assurance-vieillesse.

R. S.

Autour du postulat Oprecht

L'Association suisse pour le Suffrage féminin avait convoqué, le samedi 10 mars, à Berne, une réunion à laquelle les 38 organisations féminines nationales et cantonales signataires de la lettre au Conseil National à l'occasion du postulat Oprecht étaient invitées à se faire représenter.

Cette réunion, qui groupa près de 50 participants sous la présidence de Mme Vischer-Alioth, avait surtout pour but de renseigner les associations sur les démarches déjà entreprises au sujet de ce postulat, puis d'entendre et

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE

LA LIGNIÈRE Gland(Vaud)(tél. 9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothérapie. Traité depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.

Convalescences.
Médecin-chef: Dr. H. Müller.
Cures de repos

d'étudier des propositions en vue d'une propagande intensive et aussi efficace que possible au moment de sa discussion au Conseil National, laquelle peut être soulevée lors d'une de ces prochaines sessions. A cet effet il est indispensable que ces démarches soient entreprises, non seulement par les Associations suffragistes, mais par tous les groupements féminins de n'importe quelle tendance politique ou sociale s'intéressant à la question. Il est évident que plus nous serons nombreuses, plus l'impression que nous ferons sera grande; aussi fut-il instamment recommandé aux déléguées de mettre abondamment ce sujet à l'ordre du jour des réunions de leurs Associations.

Dans plusieurs cantons, comme le savent les lecteurs de ce journal, l'attention est déjà éveillée par l'action suffragiste qui s'y mène. A Berne, c'est l'active campagne en faveur du vote féminin communal; Bâle a en cours un projet d'égalité des droits politiques, et Zurich la motion Naegeli. Les coopératives suisses, de leur côté, s'occupent activement de la question, dont elles traitent fréquemment dans leur feuille mensuelle. Comme on le voit le courant est lancé, et il faut l'en-tretenir et l'augmenter.

Un Comité d'honneur, pareil à celui qui existait lors de la pétition fédérale de 1928 et comprenant des hommes en vue de tous les partis, nous autorisant à utiliser leur nom pour la propagande et dans la presse, nous serait d'un précieux concours. De même si nous pouvions avoir des conférenciers masculins en vue, et de n'impor-te quel parti, qui consentiraient à parler en faveur du suffrage féminin. L'idée a aussi été émise d'une ou deux affiches bien rédigées et qui seraient placardées en même temps dans toute la Suisse.

Afin d'examiner, de grouper et de donner corps à ces diverses suggestions, un Comité d'action présidé par Mme Quinché, avocate à Lausanne, va se constituer spécialement en vue du postulat Oprecht; 7 membres en sont déjà désignés, mais il peut être augmenté. Tout cela occasionnera forcément des dépenses que l'Association pour le Suffrage féminin ne peut pas supporter seule; et dans ce but une participation sera demandée en son temps aux organisations si-gnataires.

A. B.

Y a-t-il quelque chose de changé chez nous ?...

Une de nos collaboratrices est invitée à prendre la parole dans une assemblée électorale...

Comme l'auront remarqué tous ceux de nos lecteurs qui sont aussi lecteurs de la *Gazette de Lausanne*, le parti libéral lausannois,



Silhouettes et portraits de femmes

Dorothy Thompson

Connaissez-vous cette femme dont cent soixante-dix journaux américains publient les écrits trois fois par semaine, dont huit millions de Yankees sont les lecteurs assidus, et dont trente millions d'auditeurs suivent attentivement chaque semaine les émissions radiophoniques?

Tout ce qu'elle dit éveille l'intérêt, suscite des controverses, parce qu'elle a des vues personnelles et originales sur les sujets vitaux à l'ordre du jour. Comme le président Roosevelt, dont elle est une fervente admiratrice, elle possède une énergie dynamique, et si parfois il lui arrive de commettre des erreurs de jugement, son prestige n'en paraît nullement amoindri; sans doute parce que tout ce qu'elle dit et écrit est imprégné d'une foi invincible dans la destinée et la grandeur de son pays.

Mais il est temps que je vous présente cette femme extraordinaire! Dorothy Thompson est née en 1894, au Lancaster, New-York. Elle reçut une excellente éducation, mais elle met un brin de coquetterie à proclamer que sa culture, elle l'a acquise « grâce à ses propres efforts et à sa propre expérience ». En 1920, elle se rendit à New-York dans l'intention d'y embrasser la carrière journalistique, munie de quelque argent et armée d'un enthousiasme propre à soulever des montagnes; de sorte que même les modestes travaux qui lui furent confiés à l'époque — articles pour la

de sa grande Assemblée populaire tenue à la veille des élections au Grand Conseil, a invité une femme à prendre la parole, qui fut dans l'espèce notre précieuse collaboratrice Suzanne Bonard. C'est là un fait, pour fréquent qu'il soit dans d'autres pays, entièrement nouveau dans les annales politiques du canton de Vaud, en tout cas, mais aussi, et pour autant que nous le sachions, de toute la Suisse!

Le sujet à l'ordre du jour que Mme Bonard avait été appelée à traiter était celui des *Grands et petits magasins*: qui donc mieux qu'une femme était bien placée pour en parler en pleine connaissance de cause? Les femmes ne forment-elles pas l'immense masse des acheteuses? et ne jouent-elles pas un rôle de premier plan dans la vie économique? comme le prouve le chiffre cité par notre collaboratrice de 90 millions de francs dépensés bon ou mal an par les ménagères bernaises? En vérité, nous disposons toutes ainsi d'une puissance collective que nous ne savons pas employer, et il est utile que des exposées comme celles de S. Bonard ouvrent les yeux, non seulement aux hommes qui réalisent ainsi de quoi les femmes sont capables, mais encore aux femmes elles-mêmes dont l'éducation, pour certaines d'entre elles, est entièrement à faire à cet égard.

Ecouter d'un bout à l'autre avec une attention soutenue par son nombreux auditoire, l'exposé de Mme Bonard (dont la *Gazette de Lausanne* du 2 mars donne un résumé détaillé que nous ne pouvons malheureusement pas reproduire, faute de place) marqué dans nos mœurs politiques une étape que nous espérons

Pour un peuple frère

Jusqu'à ce jour et peut-être définitivement, la Suisse a été préservée des horreurs de la guerre. Avec une certaine grandeur et dans un sentiment d'expiation, elle cherche à se rendre digne de cette faveur en offrant son aide fraternelle aux peuples particulièrement éprouvés par la catastrophe actuelle.

Parmi les pays qui ont le plus besoin de notre secours et qui le méritent le plus, se trouve sans conteste la Tchécoslovaquie. Elle fut, comme l'attestent tous ceux qui la connaissent, un peuple essentiellement démocratique, qui, pendant de longs siècles, lutta avec force et constance pour de nobles causes. A peine libéré d'une oppression séculaire, ce peuple, aspirant enfin à une existence indépendante et individuelle, s'est vu opprimé une fois de plus par la même puissance et avec une violence dépassant toutes celles qu'il avait subies aux jours les plus sombres de son histoire.

La Tchécoslovaquie a produit les grandes figures d'un Jean Huss, d'un Comenius, d'un Masaryk, dont le rayonnement dépasse les frontières et qui représentent pour nous aussi une consolation et une bénédiction. Jusqu'à ce jour nous n'avons eu ni l'occasion ni peut-être la volonté

de lui prouver notre reconnaissance. Maintenant l'heure est venue : à côté des souffrances morales sans nom qui se sont abattues sur ce peuple, la misère matérielle qu'il endure est sans bornes. Il manque à ce pays naturellement privilégié, du pain, des vêtements, et surtout des médecins et des médicaments. N'avons-nous pas là le devoir de lui aider dans toute la mesure du possible? Il s'est formé un groupement de personnalités et d'organisations qui va entreprendre cette tâche. La possibilité de l'exécuter en est garantie dès que les circonstances politiques et les moyens de transport le permettent.

Quant aux moyens dont nous disposons, nous savons combien ils sont restreints et de combien de côtés on a recours à nous. Mais nous connaissons aussi la loi qui veut que la flamme angélée en brûlant, et que donner multiplie les dons. Nous sommes persuadés que nous ne faisons pas en vain appel au peuple suisse en lui demandant de faire parvenir son aide au peuple de la Tchécoslovaquie. La collecte du « Don suisse pour les victimes de la guerre » permet de faire parvenir son don à un pays déterminé. Nous prions tous les amis de la Tchécoslovaquie de faire usage de cette possibilité.

CENTRE D'AIDE SUISSE
A LA TCHÉCOSLOVAQUIE.

La IV^e „Journée des femmes neuchâteloises“

(18 mars 1915)

voir franchir par de nombreux partis d'autres cantons. Et merci à notre collaboratrice pour avoir ainsi ouvert la voie!

E. Gd.

Les femmes désirent-elles le droit de vote?

pays ayant avec elle plus d'un point de ressemblance : de la Suède.

A la veille des élections au Parlement suédois, l'Institut américain Gallup a posé aux électrices et électeurs la question suivante : Ajoutez-vous vous-même un grand poids à votre droit d'électeur? ou y renonceriez-vous facilement? Le résultat fut que 10 % seulement des femmes témoignaient d'une certaine tendance à renoncer au suffrage, 7 % ne savaient qu'en faire, tandis que le 83 % voulait continuer à l'exercer. Si le nombre des hommes voulant voter s'élève à 91 %, cela n'est que la preuve tangible qu'ils s'intéressent en général davantage à la vie politique parce qu'ils y ont été habitués de tout temps. Les résultats obtenus du côté des femmes prouvent tout simplement que le suffrage féminin n'est tellement bien introduit chez les Suédoises qu'elles ne sauraient plus concevoir la vie sans lui. Lors d'une visite à Stockholm, le guide faisant faire à un groupe de touristes suisses le tour de l'Hôtel de Ville ouvrit soudain la porte d'une grande salle, en disant, tout pénétré de l'importance du lieu : « Voici la salle de séances de nos femmes ; les Suédoises de tous les partis se rencontrent là pour délibérer, du point de vue féminin, sur toutes les questions importantes contribuant au bien du pays. Sur 48 délégués siégeant au Conseil municipal, 16 sont des femmes, ajouta-t-il fièrement ».

Nous ne doutons pas que les femmes suisses, après avoir exercé pendant près d'un quart de siècle le droit de vote, répondraient de la même manière que les Suédoises.

M. SIEGFRIED.

Un radieux soleil, une atmosphère légère et heureuse accueillaient ce dimanche-là les femmes venues de tout le canton pour passer ensemble cette V^e « Journée des Femmes neuchâteloises ». Pendant que les femmes catholiques assistaient à la messe, les autres, réunies à la salle des conférences, fleurie par les soins de nos autorités, entendaient un culte de Mme le pasteur Grelletat. Après avoir lu les plus beaux passages de l'Écriture relatifs à la joie, Mme Grelletat, dans une prédication émouvante de chaleur et de simplicité, rappela aux femmes que leur tâche essentielle est de créer la joie dans leur foyer ; le confort et la rectitude morale elle-même sont insuffisants à communiquer la force bienfaisante qui transfigure la vie quotidienne d'une famille, comme le soleil transforme un paysage. Mais seule la femme qui la possède peut communiquer cette joie qui n'est ni le plaisir, ni même le bonheur, et elle ne l'acquiert qu'en puisant aux sources éternelles.

M. Léo Du Pasquier, conseiller d'Etat, ouvrit la « Journée » en apportant aux femmes neuchâteloises le salut du Conseil d'Etat et ses vœux. « Il y a un temps pour tout, dit-il, et le temps où la femme était tenue à l'écart de la vie du pays est définitivement passé. Partout, en Europe, elle conquiert les droits politiques en récompense

LA RÉSIDENCE
Florissant 11 GENÈVE
Tél. 4.13.88 (8 lignes)
Hôtel-Restaurant Bar
Grands et petits salons pour réceptions
160 lits
Téléphone dans toutes les chambres
Deux tennis - Parc pour autos - Arrangements p. familles
G. E. LUSSY, Dir.



Cliché Mouvement Féministe.
Dorothy THOMPSON

Croix-Rouge à 0.10 ct. la ligne — n'étaient point sa ferveur inspirée. Comme New-York semblait ne lui offrir aucune perspective d'avenir, elle résolut de gagner l'Irlande où elle arriva juste à point pour interviewer le président de Cork, Terence James MacSwiney, le jour précisément où il venait de commencer sa grève de la faim. Sa relation de l'entretien qu'elle eut avec le président fut immédiatement achetée par une agence de presse américaine. Un peu plus tard, — elle se trouvait alors à Paris, — Dorothy écrivit au bureau de rédaction d'un journal de Philadelphie qu'il était indispensable qu'il possédât un correspondant à Vienne, et qu'elle était prête à assumer ce poste! La réponse fut négative, mais on ne décourage pas facilement un esprit de la trempe de celui de Dorothy! Elle insista : « Vous pourrez me payer chaque ligne dont il sera fait usage ». Sa bonne étoile voulut qu'elle arrivât à Vienne juste au moment où l'empereur Charles venait d'être emprisonné dans le château du comte Esterhazy, après avoir tenté en vain de remonter sur le trône des Habsbourg. Dorothy prit place dans une voiture de la Croix-Rouge, et, ayant franchi sans difficulté l'entrée du château, obtint son interview. L'étonnante femme rapporta de sa visite, non seulement un article d'un intérêt sensationnel pour le monde entier, mais encore un message que l'impératrice lui confia pour son fils, le prince Otto. Bien entendu, la collaboration de Dorothy au journal philadelphien fut dès lors assurée! Elle poursuivit ses pérégrinations à travers l'Europe, livrant

raconte à ce propos que, lorsque le comité vint l'accueillir en grande pompe à la gare, le chef de l'importante délégation demanda au grand homme de lettres : « Quel aspect particulier de l'Union des Républiques soviétiques l'avait attiré dans leur pays? — Dorothy! répondit « Red ». — Mais, que désirez-vous étudier spécialement? — Dorothy! fut encore la réponse! Il l'épousa au printemps suivant à Londres.

Lorsque Dorothy retourna aux Etats-Unis en 1934, après que Hitler lui eût enjoint de quitter immédiatement le territoire du Reich, le *New-York Herald Tribune* lui proposa une collaboration dans son journal trois fois par semaine. C'est à ces articles que Dorothy doit son immense influence et sa popularité actuelles. Ses écrits reflètent cette sincérité, cette absolue conviction qui caractérisent toutes ses pensées. Mr. et Mrs. Sinclair Lewis possèdent une vieille ferme à Vermont qu'ils ont fait restaurer et moderniser. Ils vivent heureux entre ses quatre murs avec leur jeune fils Michel. Leur salon est submergé de piles de livres et tandis que « Red », enfoui dans un fauteuil fait des mots croisés, Dorothy assise à sa machine, compose ses articles. Elle est aujourd'hui au sommet de la gloire, la plus grande femme journaliste du monde, l'épouse d'un homme qui a obtenu le prix Nobel de littérature. Elle doit sa réussite d'abord à son talent, mais également à son indomptable énergie et, à son esprit intègre et sérieux.

Fanny MAY.